

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

BULLETIN

Pendant que les journaux ergotent sur l'Affaire, notre marine fait de la bonne besogne à Cagliari. A bord du *Brennus*, l'amiral Fournier reçoit le roi et la reine d'Italie, et les toasts qu'ils échangent sont empreints d'une grande volonté de demeurer unis. « Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie ! » Au fond, cela vaut mieux que l'incident de Florence, et la politique de Crispi. L'ère des tracasseries est close, et l'ère des amitiés franches recommence. Ce pourrait bien être aussi, pour notre voisine, après les années de famine qu'elle a subies, l'ère des sept vaches grasses !

Si l'on ne se bat plus guère en Europe, il n'en est pas de même dans le nouveau continent. La rivalité du roi Maliolea et du roi Rataafa, est en train d'ensanglanter Samoa et de mettre la broiille entre Washington, Londres et Berlin. Sans la modération de M. de Bulow, ministre des affaires étrangères de Prusse, des complications auraient été à craindre entre l'empire et l'Angleterre. Déjà le répertoire d'injures de la presse allemande, très riche et très varié, avait été mis à contribution. L'Angleterre était couramment traitée de « pays de friponilles » et de « nation voleuse. » Rien que cela ! De leur côté, les Etats-Unis avançaient avec morgue qu'aucune flotte européenne n'était capable de tenir devant la flotte américaine, qui venait, du reste, de faire ses preuves ! Il est vrai, qu'on ajoutait incidemment : la flotte américaine unie à la flotte anglaise, ce qui change un peu les choses. Mais tout paraît s'être arrangé. M. de Bulow ayant déclaré qu'il n'y avait pas à prendre feu pour un groupe d'îlots contenant 30,000 indigènes, et à peine 500 européens. C'est la sagesse même et si l'on calculait toujours aussi juste, on éviterait de froisser nombre de susceptibilités et l'on gagnerait bien du temps.

N'importe ! Samoa sera le Fachoda allemand !

Cela ne nous empêchera pas de fêter, comme il convient, le commandant Marchand qui ne va pas tarder à remettre le pied sur le sol de la patrie, et qui est, à cette heure, l'hôte de l'empereur Ménélík. Celui-là est un vaillant et sa conquête de Bahr-el-Ghazal, pour inutile qu'elle ait été, ne nous aura pas moins valu le magnifique morceau d'Afrique que, du consentement de l'Angleterre, nous venons de prendre. Célébrons ces hommes, dont Diogène ne détournerait pas sa lanterne, et souhaitons d'en avoir beaucoup de semblables.

C. R.

Lettre Parisienne

J'imagine que si M. Cochefert se décide jamais à écrire ses mémoires, ils seront intéressants. On ne lira plus ni Vidocq, ni Canlers, ni Gisquet, ni l'apocryphe M. Claude, ni Macé, ni surtout M. Goron. Car jamais temps ne fut plus fertile en crimes mystérieux. Il y aura d'abord l'affaire Dreyfus, à laquelle M. Cochefert

a pris part ; puis le mystère Henry ; puis les suicides ténébreux, dont il doit bien avoir à dire son mot, puis enfin et surtout les crimes communs où on voit se déployer depuis quelques années, une ingéniosité sans limites, tant pour le fameux vol de bijoux de la duchesse de Sutherland, que pour l'empoisonnement Bianchini, ou dans cette récente découverte de la femme nue dans une valise.

Jusqu'ici M. Cochefert a été impeccable et prompt. L'épreuve qui l'attend maintenant est la plus redoutable. C'est l'Austerlitz des conquérants de la sûreté. Découvrir l'assassin qui coupe une femme en morceaux, les serre dans une valise, et jette la valise à la Seine, c'est se montrer digne du trône de la police. Car le problème n'est pas facile à résoudre. L'expérience montre que dans la plupart des cas les énigmes de ce genre sont restées insolubles. Si Eyraud n'avait eu pour complice Gabrielle Bompard, la malle de Gouffé pourrait encore dans les fourrés de Millery. Pourvu que l'assassin « à la valise » ait opéré seul, M. Cochefert fera son chef-d'œuvre en l'arrêtant. Souhaitons-le lui.

(Le Petit Phare).

L'affaire Dreyfus

Le concierge est un fonctionnaire fort important, qui a joué, de tout temps, un grand rôle dans notre existence ; il s'est révélé de nouveau dans l'affaire ; et la bonne madame Gérard, qui habite la loge de la maison de la rue de Douai, nous a donné des détails très intéressants et très édifiants sur le ménage irrégulier d'Esterhazy.

Nous n'attachons, généralement, pas grand intérêt à ces commérages, écrit *Le Petit Bleu*, et nous comprenons fort bien que les adversaires de la révision les tiennent pour une quantité négligeable ; mais ce qui est plus divertissant, c'est qu'ils se révoltent à la pensée qu'on ait pu s'y arrêter un instant. Ne sont-ce pas eux qui ont fait état des papotages, des bavardages, des dénonciations des gens de service dans l'enquête Mazeau ? Tout était bon, alors, contre les membres de la chambre criminelle. Mais, du moment qu'il s'agit d'Esterhazy, les gens de service deviennent suspects.

Il faudrait, cependant, s'entendre et ne pas subir la tyrannie de ses rancunes et de ses passions, et contester aujourd'hui la qualité de certains témoignages, qui paraissent, hier, victorieux, lorsqu'ils étaient dirigés contre M. Loew et ses collègues.

Nous savons bien que la polémique a certaines exigences, mais il y aurait peut-être quelque pudeur à ne pas étaler de semblables contradictions à des courts intervalles.

M. Barthou et la Révision

M. Barthou a déclaré devant son comité électoral d'Oléron que la révision est indispensable et triplement justifiée par les irrégularités de l'instruction, par l'illégalité du procès, et par les crimes établis à l'encontre d'Henry et de du Paty de Clam. « La révision, a dit M. Barthou, ne doit apparaître ni comme une revanche ni comme une menace contre l'armée nationale, dans laquelle le pays met ses chères espérances. »

M. Barthou a été unanimement approuvé par le comité républicain.

La publication du « Figaro »

Le *Figaro* poursuit sa publication. Il donne actuellement la déposition de l'ex-colonel Picquart.

A L'HOTEL DES MONNAIES

A propos des pièces fausses. — Interview de M. de Foville

Depuis longtemps le bruit court qu'un grand nombre de pièces fausses, à l'effigie de la « semeuse » de M. Roty, auraient été lancées dans la circulation. Ces pièces seraient en argent, de même poids que les pièces véritables et au même titre.

Le faux-monnaieur trouverait son bénéfice dans la différence de valeur (plus de cinquante pour cent) qui existe entre l'argent-lingot et un poids égal d'argent monnayé.

Ce bruit a pris une telle consistance dans le public, que beaucoup de personnes refusent de recevoir en paiement les nouvelles pièces.

Nous sommes allé, dit la *Patrie*, demander au directeur de l'administration des Monnaies ce qu'il fallait en penser :

— Vous pouvez pleinement rassurer vos lecteurs, nous a déclaré M. de Foville. Ce bruit n'a aucun fondement. S'il existait dans la circulation des pièces comme celles dont vous me parlez, je serais le premier à le savoir, car toutes les fausses pièces de monnaie que l'on découvre en France sont centralisées à mon bureau. Or, depuis que la nouvelle monnaie d'argent est émise, il ne m'est parvenu que trois fausses pièces de ce type, grossièrement imitées et fabriquées avec du métal à cuiller.

Si la contrefaçon à laquelle vous faites allusion se produisait, ce serait certainement un malheur, car, alors, le particulier ne disposerait d'aucun moyen pour contrôler la qualité de la monnaie qu'il reçoit, et il serait exposé à voir ses pièces d'argent saisies quand il les présenterait aux guichets d'une administration publique.

Mais j'espère que cela ne se produira jamais, car l'homme qui se livrerait à ce petit jeu risquerait gros pour un mince bénéfice.

Qu'on le sache bien, le fait de frapper de la monnaie, même en argent, en dehors de l'administration dûment autorisée à le faire, est puni des mêmes peines que celles édictées contre les faux-monnaieurs, c'est-à-dire des travaux forcés.

Le public peut donc être rassuré et accepter avec confiance les pièces à la semeuse, à la condition, bien entendu, qu'elles soient en argent.

INFORMATIONS

M. Viger à Beaumont-sur-Sarthe

M. Viger, ministre de l'agriculture, a présidé dimanche, l'inauguration du nouveau pont suspendu de Beaumont-sur-Sarthe.

Le ministre était accompagné de son chef de cabinet et de M. de Marthes, préfet de la Sarthe. Il a été reçu à la descente du train par M. Richard, conseiller général de Beaumont ; MM. Galpin et Rubillard, députés ; Drouin, maire de Beaumont, entouré des membres du conseil municipal. La musique de la compagnie des sapeurs-pompiers a joué la *Marseillaise* à l'arrivée du ministre.

Après les réceptions officielles à l'Hôtel de Ville qui ont eu lieu à deux heures, le cortège ministériel s'est dirigé vers le pont, où M. Viger a prononcé le discours d'inauguration.

De grandes fêtes ont été organisées pour l'après-midi.

L'élection de Vendôme

M. Henri David, républicain, reste seul candidat au scrutin de ballottage qui doit avoir lieu dimanche, dans l'arrondissement de Vendôme, pour remplacer à la Chambre, M. Gaston Bazérian, républicain, décédé.

En effet, M. de la Rochefoucauld, duc de Bissaccia, conservateur, s'est purement et simplement retiré, et M. Rivière, socialiste, s'est désisté en faveur de M. David.

Le Roi de Suède à l'Élysée

Le Président de la République a reçu hier le roi de Suède. Les honneurs ont été rendus par un bataillon, avec colonel, musique et drapeau.

Le Président de la République, accompagné du général Bailloud et de M. Combarieu, a rendu sa visite au roi de Suède, à l'hôtel de la légation.

Aujourd'hui le Président offrira un déjeuner de soixante-quinze couverts en l'honneur du roi de Suède.

Nos sous-marins

Le *Journal* dit qu'on prévoit que le sous-marin *Morse*, en chantier à Cherbourg pourra effectuer ses premiers essais en août prochain.

La mort du lieutenant Mizon

Le *Petit Bleu* prétend savoir que le lieutenant Mizon, qui a succombé à Mayotte le 22 mars, se serait suicidé dans un accès de fièvre chaude à l'aide d'un fusil Lebel.

L'Affaire Max Régis

Samedi, a comparu, devant le tribunal correctionnel d'Alger, M. Max Régis, inculpé d'avoir adressé, dans un meeting tenu le 8 avril, au gouverneur de l'Algérie, magistrat de l'ordre administratif, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, des outrages tendant à inculper son honneur ou sa délicatesse.

Le défenseur de M. Max Régis a plaidé d'abord l'incompétence du tribunal correctionnel, déclarant que son client relevait de la cour d'assises.

Après l'exposé du procureur de la République, qui occupait le siège du ministère public, le tribunal s'est déclaré compétent et, jugeant l'affaire au fond, a condamné M. Régis à quatre mois de prison et aux dépens.

M. Max Régis a été aussitôt reconduit à Sidi-Ferruch, en voiture particulière, sous escorte de gendarmes.

Aussitôt après le jugement, le défenseur de M. Max Régis a interjeté appel.

Le Bal de l'Hôtel-de-Ville

M. Loubet, président de la République, a assisté, samedi soir, à la troisième soirée musicale et dansante offerte par la municipalité dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

A son arrivée, à 10 heures un quart, le président de la République et Mme Loubet, accompagnés par le général Bailloud, secrétaire général de la présidence ; M. Combarieu, directeur du cabinet civil, et par plusieurs officiers de la maison militaire, ont été reçus par M. Lucipia, président du conseil municipal, entouré des membres du bureau du conseil, par MM. de Selves, préfet de la Seine ; Ch. Blanc, préfet de police, ayant à leurs côtés MM. Thullier, président du conseil général de la Seine ; Bruman, secrétaire général de la préfecture de la Seine, etc.

L'entrée du président de la République a été saluée par la *Marseillaise*, exécutée par la musique de la garde républicaine.

Les gardes municipaux formant la haie, ont présenté les armes. Précédé de MM. Cro-

zier, directeur du protocole et Mollara, chef-adjoint, le cortège s'est dirigé vers le salon d'honneur où se trouvaient déjà MM. Charles Dupuy, président du conseil; Delcassé, ministre des affaires étrangères; Lockroy, ministre de la marine; Delombre, ministre du commerce; Legrand, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur et le comte Torrielli, ambassadeur d'Italie, ainsi que plusieurs autres membres du corps diplomatique.

Après échange de compliments de bienvenue, le cortège présidentiel s'est dirigé vers la grande salle des fêtes et a gagné le salon des arcades où a eu lieu un concert. Sur son passage, le président a été salué très respectueusement par la foule des invités et a plusieurs reprises les cris de « Vive Loubet ! vive le président ! vive la République ! » ont été poussés.

Le président de la République a quitté l'Hôtel-de-Ville à 11 heures et demie; il a été l'objet des mêmes marques de sympathie qu'à son arrivée.

L'enseignement congréganiste

M. Aulard a fait avant-hier soir à la Sorbonne, sous le patronage de la Ligue de l'enseignement, une conférence qui avait pour objet le vœu émis par le congrès de la Ligue à Rennes.

Ce vœu, critiquant l'enseignement congréganiste comme nuisible aux institutions républicaines, tendait à ce que l'Etat ne recrutât pas ses fonctionnaires parmi les jeunes gens qui ne sortent pas des lycées et collèges.

M. Aulard a blâmé le caractère de l'enseignement congréganiste qu'il qualifie d'irrationnel et d'incivique, et a conclu en demandant une loi qui exigerait des candidats aux grandes Ecoles un certificat constatant qu'ils ont suivi avec succès les trois dernières années des cours des études secondaires, dans des établissements de l'Etat.

Aux arrêts

On mande d'Auxerre :

Une enquête est ouverte sur des propos outrageants tenus à des réservistes par un capitaine.

Les réservistes écrivent leurs dépositions sur un questionnaire devant le colonel.

Le capitaine en question a été mis aux arrêts, pour un coup de pied à un réserviste.

Mgr Sourrieu

On mande de Rouen :

L'archevêque Sourrieu est très malade. On craint une issue fatale.

Le tronc saignant

L'enquête sur le crime de Boulogne n'a donné encore aucun résultat.

Le *Radical* apprend cependant, à la dernière heure, qu'une tête de femme a été trouvée dans un bois avoisinant Chaville. L'assassin, en transportant vers la Seine la valise contenant le tronc de femme, aurait jeté la tête dans le bois.

CHRONIQUE LOCALE

Examens de Baccalauréat

Les demandes de dispense d'âge pour les examens du baccalauréat, qui sont adressées directement à M. le ministre, doivent parvenir au ministère avant le 15 juin. Passé ce délai, elles ne pourront être l'objet d'aucune suite.

Société Agricole et Industrielle du Lot

Séance du 15 avril

PRÉSIDENCE DE M. REY, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Présents: MM. Rey, Dufour, d'Armagnac, Jacques Valette, Combes, Rotes, Bru, Dablanç, Matet, Miquel, Quercy, Jean-Eugène Delpont, Bras, Dupuy, Gras, Dalet, Bastardy.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

M. Henri Fournier, juge au tribunal civil de Cahors est admis membre de la société, après avoir été présenté à la dernière séance.

MM. Pagès-Dupont, avocat à Cahors, et Rigal-Peyrot, propriétaire à Doule, demandent à faire partie de la société. Aux termes des statuts, ces admissions sont renvoyées à la prochaine séance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le président de la Société centrale d'agriculture de l'Aude invitant les membres

de la société à prendre part au congrès agricole et viticole qui se tiendra à Carcassonne les 24, 25 et 26 mai à l'occasion du concours régional agricole.

Les compagnies d'Orléans, de l'Etat et du Midi ont bien voulu consentir en faveur des congressistes une réduction de 50/0 et rendre les billets valables du 22 au 30 mai inclusivement.

M. le président invite les membres de la société qui désireraient prendre part à ce congrès agricole et viticole de vouloir bien se faire inscrire assez tôt pour qu'on puisse en prévenir le président de la Société centrale agricole de l'Aude avant le 25 avril au plus tard.

La Société centrale d'agriculture de l'Hérault fait aussi connaître qu'elle organise à l'école nationale d'agriculture de l'Hérault, de Montpellier, à l'occasion de la célébration du centenaire de la Société centrale de l'Hérault, les lundi 29 et mardi 30 mai 1899, un concours de broyeurs de sements et d'instruments propres à la culture mécanique des vignes (vapeur, pétrole, électricité, etc.)

M. le président donne lecture: 1° D'une lettre du président de la 9^e section (centre-sud, comité d'admission pour l'Exposition universelle de 1900, classe 60) invitant les exposants qui veulent faire partie de cette 9^e section à adresser leurs demandes le plus tôt possible au siège de la Société agricole ou à M. Dufour, président du comité départemental de l'Exposition pour 1900.

2° D'une lettre du président de la classe 38 (Exposition de 1900 agronomie et statistique agricole), invitant la Société à participer à l'Exposition pour cette classe.

M. le président propose qu'une commission soit nommée pour dresser une monographie dans laquelle seraient retracés les services rendus par la Société à la question agricole.

Une commission composée de MM. Dufour, vice-président; Quercy, professeur départemental d'agriculture et Delpach, conservateur, est chargée de la rédaction de cette monographie, qui sera envoyée à l'Exposition.

M. Dufour donne lecture d'une lettre du fils de M. Barral au sujet d'une souscription à l'œuvre posthume de son frère explorateur, mort dans l'Afrique équatoriale, victime de son dévouement à la science et à l'agriculture. Une somme de 25 francs est votée pour la participation de la société à la publication de cette œuvre.

M. Quercy, professeur d'agriculture, donne ensuite quelques renseignements à la société sur la situation agricole actuelle du département et sur les dégâts qu'ont causés les gelées à ce jour.

Après un échange d'observations sur la trufficulture et la viticulture entre les membres de la Société et une intéressante communication de M. le comte d'Armagnac sur ces deux sujets, M. le président lève la séance.

CAHORS

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira le mercredi 19 avril courant, à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour :

Autorisation pour défendre à l'action intentée à la ville par M. Henras.

Pont neuf.

Chemins de grande communication n^{os} 8 et 33. — Vente de fagots et de bois.

Chambre de commerce. — Désignation d'un conseiller municipal.

Les conférences du samedi

Les conférences qui avaient lieu le samedi, ont été reportées au **vendredi** à cause des répétitions de l'Orphéon.

M. Cahier a traité vendredi dernier, du gaz sulfureux.

Voici un résumé de sa conférence :

Ce gaz est composé de parties égales de soufre et d'oxygène. Il est le résultat de la combustion du soufre à l'air. On le prépare soit en brûlant du soufre, soit en calcinant des pyrites ou sulfures naturels, soit en désoxydant l'acide sulfurique par le soufre ou par un métal.

Le gaz sulfureux est deux fois plus lourd que l'air, son odeur est très caractéristique, il est très soluble dans l'eau qui en dissout 50 fois son volume.

Lorsqu'il est liquéfié, il bout à 10° et sert à produire du froid: fabrication artificielle de la glace, réfrigérant des brasseries, extraction de l'acide oléique dans la fabrication des bougies, etc.

Le gaz sulfureux est employé comme déco-

lorant dans l'industrie des chapeaux de paille, dans le blanchiment des laines et des soies; dans la décoloration des vins blancs et des cidres trop foncés.

Ce gaz peut fixer de l'oxygène en présence de la vapeur d'eau et des produits nitreux. Cette réaction fournit à l'industrie, l'acide sulfurique ou huile de vitriol.

Le gaz sulfureux ne brûle pas et éteint les corps allumés; c'est pourquoi l'on emploie le soufre pour éteindre les feux de cheminée.

C'est un antiseptique fréquemment appliqué à la désinfection et à la viticulture. Il sert à désinfecter les appartements, la literie, les vêtements après les maladies contagieuses. Cette opération ne devrait pas être négligée après les épidémies de rougeole, de scarlatine, de grippe, de typhoïde, après la phthisie, etc. Le gaz sulfureux détruit les moisissures des fruitiers, et facilite la conservation des fruits et en particulier celle des raisins.

Le soufrage des barriques empêche les moisissures du bois et introduit dans le vin, du gaz sulfureux qui détruit les ferments qui pourraient altérer le vin ultérieurement.

Dans le Midi on se sert du gaz sulfureux pour traiter les vins, surtout ceux qui ont mal fermenté ou qui se sont aigris à la cuve. Cette opération faite discrètement à la dose de 2 à 3 grammes par hectolitre, est sans danger pour les consommateurs. A plus forte dose, le gaz sulfureux, libre ou combiné, contenu dans le vin, provoque des maux de tête et l'irritation du tube digestif.

C'est aussi le gaz sulfureux qui se produit dans l'oxydation du soufre, sous l'action des rayons du soleil, après le soufrage de la vigne qui détruit l'*Oidium*. Mais ce remède n'est efficace que s'il a été fait par une journée de soleil.

Vendredi prochain, conférence de M. Le Bret, nous ferons connaître jeudi, le sujet qui sera traité.

Société Nationale des Gaz liquéfiés

La circulaire suivante est adressée aux actionnaires :

J'ai l'honneur de vous convoquer, en votre qualité d'actionnaire, à la première assemblée générale constitutive de la Société anonyme en voie de formation sous le nom de « Société nationale des Gaz liquéfiés. » Cette assemblée générale aura lieu le dimanche, 23 avril courant, à 2 heures du soir, dans l'une des salles de l'hôtel de ville de Cahors.

Ordre du jour :

1° Vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration notariée de souscription et de versement ;

2° Nomination d'un Commissaire chargé de faire un rapport à la deuxième assemblée générale sur les apports en nature et sur les avantages particuliers stipulés par les statuts.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour les fondateurs et par délégation.

DELBREIL.

Musée des Scaphandres

Principaux tableaux :

Le travail des scaphandriers au fond de la mer, à la recherche des épaves d'un paquebot. La mer est éclairée à la lumière électrique.

Une ambulance française au Tonkin, joli groupe en cire.

La Favorite de Bou-Améma, le chef de l'insurrection algérienne en 1880, sujet en cire, grandeur naturelle, accompagné de sa suivante Beïda.

Pranzini, le triste héros du drame de la rue Montagne, modelé d'après nature.

Tous les sujets sont mécanisés et mus par une machine à vapeur.

Samedi soir début. — Dimanche clôture, le Musée des scaphandres étant attendu à Toulouse pour les foires.

Théâtre de Cahors

Dimanche 23 avril

TOUT POUR LA FRANCE

OPINION DE LA PRESSE

Le Temps... Franchino hier au soir a été sublime dans « *Tout pour la France* ». Elle est artiste jusqu'au bout des ongles. Elle vivifie tout ce qu'elle touche. C'était d'une beauté idéale, quelque chose qui vous tordait le cœur et vous faisait, sans qu'on sût pourquoi, jaillir les larmes des yeux. Sarah Bernard, seule dans *Phèdre* et Monnet Sully, dans *Euripide* m'avaient oppressé d'une admiration si forte, si puissante, qu'elle ne put se soulager que par des larmes. J'ai, l'autre soir retrouvé la sensation avec la Franchino.

Et pas moi seul, je vous prie de le croire. C'était dans toute la salle un frémissement. Il n'y a pas d'artiste dignes du nom de grands que ceux qui à un moment donné, enlèvent ainsi les âmes et,

comme disaient les anciens, les tiennent attachés à des chaînes d'or...

DE RIOTARD.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 13 ET 16 AVRIL 1899

Boccace (Allegro)	Suppé.
Le Préaux Clercs (Ouverture)	Hérold.
Flèches d'Amour (Valse)	Strobl.
Rigoletto (Fantaisie)	Verdi.
English-Spoken (Polka)	Farbach.

De 5 h. à 6 h. (*Allées Fénélon*.)

Arrondissement de Cahors

A propos de la clôture du Conseil général

On nous écrit de Tour-de-Faure :

Monsieur le Directeur, Vous savez que je suis un très ferme républicain et que mon intention n'est certes pas, en prenant la plume pour vous prier d'insérer ces quelques lignes, d'attaquer le moins du monde les hommes qui composent le Conseil général du Lot, dont la majorité est nettement radicale, ni de porter le soupçon sur leur dévouement aux intérêts généraux du département. Certains conseillers généraux même mettent à défendre les intérêts de leur canton, un zèle dont leurs électeurs ne peuvent que les féliciter. Ils sont dans leur droit, et le devoir de leurs collègues est de discuter avec eux leurs intérêts particuliers, avec le souci plus large des intérêts du département tout entier et de l'observation des règlements et des lois.

Cependant, combien est-il regrettable que sous le prétexte de ne pas manquer le train, la plupart des conseillers généraux aient quitté, jeudi soir, la salle des séances après la discussion de l'affaire du pont de Pinsac et aient ainsi obligé le président à clore la session, le *quorum* n'étant plus atteint, sans que l'ordre du jour fut épuisé, sans que des questions sur lesquelles les rapports étaient prêts aient pu venir en discussion. C'est ainsi que le Conseil général du Lot n'a pu donner son avis sur les questions d'enseignement soumises par le gouvernement à l'examen des assemblées départementales et sur lesquelles M. Delpont était prêt à faire le rapport, dont le Conseil général l'avait chargé la veille.

En ce qui nous touche nous-mêmes à Tour-de-Faure, jugez combien il est regrettable que M. Cassaignes n'ait pu faire son rapport sur le vœu présenté par notre conseiller général, M. Ernest Talou, relatif à notre séparation. M. de Verninac avait dit, en en donnant lecture, que ce vœu soulevait une question de droit très intéressante : « Le gouvernement n'est-il pas tenu de soumettre au Parlement les demandes en érection de communes nouvelles, et de ne point considérer par suite comme souverain le simple avis du Conseil d'Etat ? »

Il était pour nous du plus haut intérêt de connaître, dès la session d'avril, l'opinion du Conseil général sur ce point. Si elle nous eût été favorable, le ministère de l'intérieur s'en fût certainement ému et aurait fait droit à notre légitime désir. Dans le cas contraire nous étions dans les délais légaux pour demander la suppression du sectionnement de la commune de St-Cirq-Lapopie. Une telle demande doit être formulée dans le courant de la session d'avril pour être discutée en août. Vous apercevez le grave préjudice que ce retard, dû à l'impatiencia de certains conseillers généraux, et à la clôture si... rapide de la session, peut causer aux intérêts de la section de Tour-de-Faure. Si la séparation n'est pas prononcée avant les élections municipales prochaines, nous continuerons à ne point être représentés au Conseil municipal. La suppression du sectionnement aurait du moins permis aux élections du mois de mai prochain de sauvegarder les intérêts municipaux tant du chef-lieu que des hameaux de la commune.

Veillez agréer, etc.

Un électeur de Tour-de-Faure.

SAUZET. — Accident. — M. Mourgues, instituteur au Boulvè, descendait de voiture lorsque M. Hébrard marchand de volailles à Prayssac, passant avec sa voiture, à une vitesse désordonnée, l'accrocha et le projeta à terre avec violence.

Fort heureusement le blessé en sera quitte avec quelques jours de repos... mais ce n'est pas la faute de l'auteur de l'accident....

BOULVÉ. — *Accident de voiture.* — M. Philip, de La Cassagne, commune du Boulvé, se rendait à St-Matré pour affaires; en arrivant près du Boulvé à un endroit où il y a un talus très profond, le cheval eut peur et se précipita dans le vide.

Fort heureusement il n'y a eu aucun mal ni pour le conducteur ni pour le cheval, grâce aux prompts secours apportés par plusieurs personnes qui se trouvaient non loin de là.

MONTCUQ. — Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 15 avril courant, Mlle Stoltz, directrice de l'école primaire supérieure de Secondigny (Deux-Sèvres), est nommée en la même qualité à Montcuq, en remplacement de Mme Authier, appelée à la direction de l'école primaire supérieure d'Esixeuil (Dordogne).

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 15 avril. — Pierre Besson, âgé de trente-cinq ans, originaire de la Haute-Loire, et Célestin Darand, de Lunan, poursuivis pour vagabondage et mendicité, sont condamnés : Besson, vingt jours de prison ; Darand, un mois de la même peine.

Bernard Ricros et les époux Bernard Faure, de Gagnac, sont poursuivis pour coups et blessures réciproques. Ricros est condamné à 16 fr. d'amende ; Faure, à huit jours de prison, et la femme Faure à 100 fr. d'amende. Ces deux derniers seulement avec le bénéfice de la loi Béranger.

— *Foire.* — Malgré le mauvais temps, notre foire a été relativement importante. Le champ de foire était bien garni. Voici les cours pratiqués :

- Bœufs d'attelage, de 500 à 700 fr. la paire.
- Bœufs gras, de 30 à 35 fr. le quintal
- Veaux et moutons gras, de 75 à 80 c. le kilo.
- Cochons destinés à la charcuterie, de 45 à 50 fr. le quintal
- Blé de 16 à 17 fr. l'hect.
- Avoine, de 7,50 à 8 fr. id.
- Maïs, de 13 à 14 fr. id.
- Graine de trèfle, 90 fr. les 100 kilos.
- Graine de sainfoin, 85 fr. id.
- Volaille, 75 c. la livre.
- Chevreaux, de 5 à 6 fr. pièce.
- Œufs, 55 c. la douzaine.

FAYCELLES. — M. Quercy professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie de Faycelles le dimanche 23 courant, à 2 heures et demie du soir.

Sujet : Les maladies de la vigne et les engrais complémentaires.

Arrondissement de Gourdon

SOUCIRAC. — *Dissolution du Conseil municipal.* — L'Officiel du 16 avril publie le décret suivant :

Le Président de la République française, Sur la proposition du président du conseil, ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur et des cultes.

Vu l'article 43 de la loi du 5 avril 1884 ; Le conseil des ministres entendu ;

Considérant que toutes les tentatives faites pour reconstituer la municipalité de Soucirac (Lot) sont demeurées sans effet ;

Considérant que le renouvellement intégral du conseil municipal est le seul moyen de mettre fin à cet état de choses qui, en se prolongeant, serait de nature à compromettre gravement les intérêts de la commune.

Décrète :

Art. 1^{er}. — Le conseil municipal de Soucirac (Lot) est dissous.

Art. 2. — Le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

Grand prix cycliste de Paris organisé par l'Union Vélocipédique de France

Le Grand Prix cycliste de la Ville de Paris vient d'être confié cette année à l'Union Vélocipédique de France. — La Commission sportive de l'U. V. F. ayant à sa tête le Président de l'U. V. F. M. Pagnis, s'est chargée de l'organisation matérielle et sportive de cette importante épreuve.

Voici le détail complet du programme qui sera donné cette année à la Piste municipale de Vincennes :

1^{re} Journée 18 juin. — 1^o Amateurs F. C. A. F. (séries éliminatoires) Entrée : 5 fr. Distance 1.200 mètres

2^o Amateurs U. S. F. S. A. (séries éliminatoires) Entrée : 5 fr. Distance 1,200 mètres.

3^o Grand prix de la Ville de Paris (séries éliminatoires) Entrée 25 fr. dont 20 fr. remboursables aux coureurs n'ayant rien gagné. Les premiers sont qualifiés pour les 1/2 finales (25 juin) ; les seconds touchent 50 fr. Distance 2000 mètres.

4^o Handicap. Séries et finale Prix : 400. — 300. — 150. — ; 25 fr. à tous les gagnants de séries non placés dans la finale. Entrée : 5 fr. Distance 900 mètres.

5^o Course de Tandems. Séries et finale. Prix : 1000. — 400. — 200. — plus 100 fr. aux équipes secondes dans les séries, Entrée : 10 fr. Distance : 2000 mètres.

2^{me} journée 22 juin. — 1^o Prix de L'Espérance. (Epreuve de repêchage) Séries demi-finales et finale pour les coureurs n'ayant gagné les séries éliminatoires. Le premier sera qualifié par les 1/2 finales, le second touchera 100 fr., le troisième 50 fr.

2^o Course de Primes. 10 fr. à chaque tour. Dernier tour : 100. — 75. — 50. — Eentrée 1 franc. Distance 6 000 mètres.

3^o Prix des étrangers. Séries et finale. Prix : 500. — 250. — 150. — 100. — ; les seconds des séries toucheront 75 fr., les 3^{es}

50 fr. et les 4^{es} 25 fr. Distance 1.200 mètres 5^o journée 25 juin. — 1^o Grand prix de L'U. V. F. pour les non professionnels, séries éliminatoires.

2^o Grand prix amateurs F. C. A. F. (Finale) Prix : Objet d'art de 500 fr. au 1^{er} ; objet d'art de 200 fr. au 2^e ; médaille d'or au 3^e. — Distance 1,200 mètres.

3^o Demi finales du grand prix cycliste. Les premiers sont qualifiés pour la finale, les seconds touchent 200 fr. chacun, les troisièmes 100 fr. Distance 2,000 mètres

4^o Grand prix amateurs U. S. F. S. A. (Finale) Prix : objet d'art de 500 fr. au 1^{er} ; objet d'art de 200 fr. au 2^e ; médaille d'or au 3^e. — Distance 1,200 mètres.

5^o Finale du grand prix. Au premier : un objet d'art offert par M. le Président de la République, une écharpe brodée aux couleurs de la ville de Paris et 3.000 fr. ; au second 2.000 fr. ; au troisième 1.000 fr. Distance 2000 mètres.

6^o Grand prix de L'U. V. F. Non professionnels. (Finale) Distance 1.200 mètres

7^o Course de 50 Kil. avec entraîneurs Prix 2.000. — 1.000. — 500. — 250. — Droit d'entrée 20 fr. remboursables aux coureurs n'ayant rien gagné.

Observations

1^o Les engagements seront reçus pour les courses d'amateurs au siège de la F. C. A. F. et de l'U. S. F. S. A. ; pour les autres courses, ils devront être adressés à M. Henri Desgrange, Secrétaire général du Grand-Prix au bureau spécial de l'U. V. F. au Vélodrome du Parc des Princes de Boulogne-sur-Seine (Seine).

2^o Les engagements comportent obligation de partir et s'ils sont envoyés par écrit doivent porter la signature du coureur, l'indication de ses couleurs, être accompagnés du droit d'entrée au moyen d'un mandat ou chèque au nom de M. Riguelle, Commissaire général du Grand Prix. Les engagements seront clos le samedi 10 juin 1889 à 5 heures du soir au Vélodrome du Parc des Princes.

3^o Les courses ci-dessus sont ouvertes à tous coureurs français et étrangers licenciés de l'U. V. F. de l'I. C. A. de la F. C. A. F. ou de l'U. S. F. S. A.

4^o Les coureurs étrangers ne résidant pas en France n'auront pas à payer de droit d'entrée.

BULLETIN FINANCIER

La semaine commence dans de bonnes conditions, la reprise est générale et les affaires fort animées.

Le 3 0/0 a passé de 101,92 à 102,05 ; le 3 1/2 à 103,60 n'a pas varié.

La Banque de France cote 4010 francs.

Le Crédit Foncier se traite à 745 ; le Comptoir National d'Escompte en hausse de 5 francs clôture à 610 francs.

Le Crédit Lyonnais ferme à 909 en hausse de 14 francs

La Société Générale est demandée à 580 fr. la Banque spéciale des valeurs Industrielles à 227,50.

Le Suez a passé de 3780 à 3785 francs.

Parmi nos chemins, le Lyon à 1952 ; le Nord à 2172 ont seuls été cotés à terme.

L'Italien en hausse de 32 cent. finit à 95,42 L'Extérieure a gagné 45 cent. à 59,65 : le Turc D. cote 23,30, la Banque Ottomane 585, le Russe 3 0/0 1891 92,50.

Les actions de la Société Continentale d'Automobiles sont demandées à 65 fr.

Rappelons que c'est mercredi 19 courant que sera close la souscription aux obligations de 500 30/0 or de l'emprunt Chinois. Nous avons dit que le prix d'émission fixé à 482,50 est payable au gré des souscripteurs soit à la répartition soit en versements échelonnés jusqu'au 30 juin prochain.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE CHINE

Emprunt Chinois 5 % OR 1898

de 112.500.000 Francs

divisé en 225.000 Obligations de 500 Francs Remboursable au pair en 20 années à partir de 1909 Exempt à tout jamais de tout impôt Chinois présent ou à venir

INTÉRÊT ANNUEL : 25 Fr.

Payable par semestre : 1^{er} Mars, 1^{er} Septembre Outre l'Obligation générale du G^o Impérial Chinois, l'Emprunt, destiné exclusivement à l'établissement d'un Chemin de fer entre Lu-Kou-Tschiao (près Pékin) et Hankéou, a une garantie, en premier rang, sur ladite ligne et ses produits. La Société d'Etude de Chemins de fer en Chine, concessionnaire de l'exploitation, retiendra sur les produits nets, et trois mois au moins avant l'échéance, la somme nécessaire au service de l'Emprunt.

1^{re} ÉMISSION

133.000 Obligations de 500 fr. OR

JOUISSANCE 1^{er} MAI 1899

Prix d'Émission : Fr. 482,50

Payable 50 francs en souscrivant et 432 fr. 50 à la répartition ou en termes échelonnés jusqu'au 30 juin (suivant prospectus).

On souscrit le **Mercredi 19 Avril 1899** ET DES AUJOURD'HUI PAR CORRESPONDANCE

A PARIS :

- BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS ;
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ;
- COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE ;
- BANQUE INTERNATIONALE DE PARIS ;
- BANQUE PARISIENNE ;
- BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE DU SUD.

et dans leurs Agences en France.

La Bicyclette du Touriste

qui, sans fatigue, veut aller vite et loin, c'est la **Gladiator** qui, grâce à sa solidité, à sa rigidité, à sa merveilleuse douceur de roulement et à son élégance, a mérité le nom de Reine de la route que lui ont décerné une foule d'admirateurs. Prix : modèles : universel, 275 francs ; Luxe, 350 francs et grand luxe, 450, chez les agents de Gladiator : **M^{me} veuve Peyrus, à Cahors, M. Chartron, à Figeac.**

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

V

NOUVEAUX VISAGES

— La fameuse « affaire du Collier » pas vrai, Patron je ne vous achèterai pas votre serinette. Elle joue toujours le même air !

— Et s'affubler d'oripeaux de charlatan ? Se donner en spectacle en plein vent ! Racler du violon sur un tréteau !...

— Bon, répliqua Décadi, vous vous consolerez si nous réussissons — et nous réussirons patron...

— Tu crois ?

— J'en suis sûr : c'est déjà commencé.

Pascal Grison demanda vivement :

— Est-ce que tu saurais quelque chose ?

L'adolescent mit ses coudes sur la table et baissa le ton :

— Je dis qu'il se passe dans ce bourg — asile des vertus champêtres, — un tas de noirceurs auprès desquelles celles auxquelles j'ai assisté dans le « Monastère abandonné » ou la « Malédiction paternelle », à l'Ambigu,

et dans la « Vallée ténébreuse » ou « le Pont du Torrent », à la Gaieté, ne sont que d'aimables bamboches.

— Est-il possible ?

— Dans la « Vallée ténébreuse » la sensible Elodie, l'amante de Lucival, est en train de traverser le pont du torrent, quand le traître Wolmar enlève en tapinois la clavette qui boulotte la charpente de ce pont... Celui-ci s'écroule... Patatras ? Voilà la sensible Elodie qui pique une tête dans l'onde écumante du torrent...

— Eh bien ?...

— Eh bien une même scène s'est jouée ici ce matin...

— Bah !

— Il y avait une paire d'Elodies : les pauvrettes du char-à-bancs, — la citoyenne Denise Hattier et la citoyenne Florence Arnould, si l'oreille ne m'a pas trompé... Le pont c'était censément le bidet qui répondait de son vivant au nom de Cabri, et la clavette qui précipitait dans l'abîme l'innocente victime de Wolmar l'amante infortunée de Lucival...

— La clavette ?...

— La voici !

Et Fructidor éleva triomphalement entre le pouce et l'index un objet qu'il venait de tirer de sa poche.

— Qu'est-ce que c'est que cela ? interrogea son compagnon, et que signifie ces sornettes de théâtre ?

Décadi souffla dans ses joues :

— Cela, patron, c'est une épingle...

— Une épingle ?

— Oui, voyez...

C'était une épingle, en effet, — une de ces épingle d'acier, longue de dix centimètres environ, dont les paysannes vosgiennes se servaient alors pour fixer dans leurs cheveux la cornette à barbes flottantes que Charlotte Corday avait mise à la mode. Pascal Grison l'examinait avec soin. Elle était souillée de sang dans toute sa longueur.

Ensuite il s'informa :

— Où as-tu trouvé cet objet ?

— Où ?

Le patron fit un signe affirmatif.

L'adolescent répondit :

— Dans les naseaux du cheval abattu par le coup de feu du lieutenant... En aidant ces badauds du village à dételar, j'ai aperçu de suite la chose — œil de lynx et doigt de sage-femme — et, avant que personne s'en doutât seulement, je l'ai retirée en douceur et subtilisée dans ma « profonde ».

Pascal Grison réfléchissait. Le paillasson continua :

— Etonnez-vous que l'animal soit devenu quasi-enragé !... Embroché dans la partie la plus sensible de son individu !... La douleur lui a mis la cervelle à l'envers, — et si les deux demoiselles ne sont pas en capilotade, au fond de ce sacré ruisseau dépourvu de quais et de parapets, ce n'est pas la faute de la main qui a éperonné Cabri...

Il ajouta en appuyant :

— Car l'épingle ne s'est pas enfoncée toute seule...

— C'est certain opina son interlocuteur ;

mais qui donc l'a enfoncée cette épingle ?...

— Qui ? Est-ce que vous baissez, patron ?... Avec ça que c'est difficile à deviner !... Tenez suivez mon raisonnement :

Quand la voiture s'en est allée, — montant la côte d'un pas égal et naturel, — combien y avait-il de voyageuses dedans ? Trois n'est-ce pas ?... La palotte dont les airs sucrés me rappellent ces suspects de l'ancienne cour, que j'ai vu expédier par les patriotes, à l'Abbaye, quand, *momignard* je m'étais fauflé entre les jambes de Maillart, pour me régaler de ce spectacle.

La petite blonde, qui ressemble à un jésus de cire... Et la grande rousse, qu'on a appelée la citoyenne Marianne, — la sœur aînée de la petite, — une solide *garçaille*, celle-là !...

Or, la susnommée Marianne n'était plus sur le char-à-bancs quand celui-ci est redescendu un peu plus vite qu'il ne fallait, roulant droit à la rivière...

Je vous le dit sur ma parole : c'est elle qui a fait le coup. Ses mamours à la brunette et à la blondinette, ses histoires aux gobes-mouches qui l'écoutaient ; son estafilade sur le front, autant de couleurs qui ont leurré depuis ses victimes elles-mêmes jusqu'au gendarme, au médecin, au juge de paix et aux curieux...

Je ne dis rien de ses frères, — et pour cause... De singuliers olibrius ! J'ai le flair. Vous connaissez la complainte de Cadet-Roussel, hein, patron ?

— La complainte de Cadet-Roussel ?...

— Paroles du citoyen Aude...

(A suivre.)

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

V

— Vous n'espérez pas n'est-ce pas, que je survivrai à une pareille douleur !
— Edgar, écoutez-moi, supplia la jeune fille. Mais Edgar n'entendait rien.
Il était tout aux pensées cruelles qui l'avait assiégé pendant qu'il attendait seul, sous les fenêtres, à quelques pas du salon illuminé pour son rival. Il était tout à sa rage, à sa jalousie.
Il poursuivit :
— Vous m'avez abandonné, vous aussi.
— Moi ! s'écria la jeune fille interdite.
— Vous me croyez coupable comme les autres.
— Moi ! Moi !
— Après les promesses que vous m'avez faites !

Mlle de Millanges contemplait le jeune homme, celui qu'elle aimait, avec une stupeur qui croissait à chaque parole de lui.

— Oui, allez, et ne vous inquiétez de rien. Moi, je reste.

— Ici ?
— J'ai besoin d'être ici... pour ce que j'ai combiné.

— Mais quoi ?
— Vous le saurez tout à l'heure. Vous, Ariane, prenez une physionomie gaie, allez sourire à M. Henri Soulac. Cela m'aidera pour ce que je veux faire.

A ce moment on entendit un pas dans le couloir, un pas que Mlle de Millanges reconnut aussitôt !

— Mon père ! murmura-t-elle à demi-morte d'effroi.

— Il ne faut pas qu'il me voie ! dit précipitamment Edgar.

— Non, non !... fit Ariane, qui allait et venait, la tête perdue.

Le bruit des pas se rapprochait.

La soubrette heureusement n'avait pas perdu sa présence d'esprit. Elle souffla la lumière, entraîna sa maîtresse et referma la porte de la petite pièce où se trouvait Edgar de Cordouan, et pour plus de précaution elle en mit la clef dans sa poche, quitte à venir bientôt délivrer le jeune homme.

Dans le couloir, Ariane rencontra son père.

— Te voilà enfin ! s'écria celui-ci. D'où viens-tu ? A quoi penses-tu ? On te cherche dans tout l'hôtel. M. Soulac est là, le notaire vient d'arriver, les invités commencent à paraître,

et je suis obligé, moi, de t'excuser et de courir après toi...

— Je vous suis, mon père, dit Mlle de Millanges qui s'essuya les yeux avec son mouchoir, fourragea les mèches de sa chevelure et arrangea vivement les fleurs de sa coiffure.

Puis elle pénétra dans le salon, aux côtés de l'ancien magistrat.

VI

Henri Soulac était là déjà, debout près d'une cheminée, l'œil soucieux et sombre, aussi inquiet, aussi agité qu'il eût pu l'être à la veille de commettre un mauvais coup, et plus troublé certainement qu'il l'avait été le jour où il avait commandé à son complice Tartas le crime odieux qui devait perdre son rival.

Que redoutait-il ? Il l'ignorait, mais une épouvante indéfinie, indéfinie, planait sur lui.

Il ne regardait personne et ne parlait à personne. Il restait isolé, mordillant un de ses gants, le regard fixé vers la porte par laquelle il pensait que Mlle de Millanges devait entrer.

C'était le retard de la jeune fille qui le rendait anxieux, qui l'effrayait.

Peut-être, au dernier moment, l'enfant avait-elle refusé d'obéir à son père. Peut-être ne viendrait-elle pas... Et alors, quel affront pour lui, quelle honte et quel désespoir ! Tous ses efforts, toutes ses trahisons, peines perdues ! Son amour, sa passion sauvage plutôt, anéanti ?

Et il pensait avec amertume au bonheur radieux, au bonheur sans mélange, qu'il goû-

terait à ce moment, ce soir, s'il eût été aimé et si son âme eût été exemptée de remords, s'il fût arrivé enfin sans infamie et sans crime au but qu'il se voyait sur le point d'atteindre.

Et cela aurait pu être, s'il avait devancé dans le cœur de Mlle de Millanges Edgar de Cordouan, son rival, rival plus fortuné que lui encore, malgré tous ses malheurs, malgré toutes ses souffrances, puisqu'il était aimé.

Le père d'Henri Soulac, un homme à cheveux courts et grisonnants, au teint coloré, à l'œil vif, un peu chargé d'embonpoint, venu de Buenos-Ayres pour assister à la cérémonie, était arrivé en même temps que son fils à l'hôtel de Millanges, et, après avoir été présenté au maître de la maison, il errait en désœuvré à travers les salons où il ne connaissait personne, admirant les bronzes et les tableaux.

Il vint justement à passer à ce moment près de son fils, et il surprit le visage triste et torturé de celui-ci.

— Mais, dis-moi donc, Henri, elle se fait bien attendre, ta fiancée ?

— Son père est allé la chercher.

— J'ai hâte de la voir, car on la dit très jolie, et je brûle du désir de te féliciter.

— Elle va venir, répondit laconiquement le jeune homme.

Le père l'examinait en dessous, surnoisement.

— Et tu l'aimes, cette jeune fille ? demanda-t-il.

— Comme un fou !

— Et elle, t'aime-t-elle ?

(A suivre).

Bibliographie

L'éducation au point de vue sociologique

H. Le Soudier, 174, boulevard Saint-Germain, Paris. In-8°, 338 pages. Prix 5 fr.

L'éducation des enfants, de nos jours, est une œuvre de formation accomplie sous l'action directe de l'influence de l'éducateur. Cette conception est contraire aux lois du développement physiologique et psychologique de l'enfant : c'est ce que l'auteur démontre dans cet ouvrage, en établissant les bases d'une éducation rationnelle, d'une éducation de l'enfant par l'enfant, accomplie avec l'aide de l'éducateur.

Une semblable thèse doit évidemment sembler audacieuse encore à notre époque, parce qu'on sent bien que les circonstances sociales, dont dépend nécessairement l'éducation, n'en permettent pas l'application. Aussi, l'auteur a-t-il voulu montrer, en considérant la question au point de vue sociologique, qu'elle répond aux tendances évolutionnaires, et qu'ainsi les lois naturelles de la vie devant un jour se confondre avec les nécessités sociales, elle mérite de préoccuper les éducateurs.

L'ouvrage est écrit avec talent, rempli d'aperçus nouveaux, témoignant d'un grand esprit d'observation, et, à ce titre, il sera lu avec intérêt et profit, par ceux mêmes qui ne partagent pas toutes les convictions de l'auteur.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 16 avril 1899.

V^o Nacla : Chronique. — Camille Bruno : Au poste. — Daniel Lesueur : Comédienne (fin). — Louis de Caters : Passionnette. — Pontevrez : Faute d'un mot (suite). — Edouard Gachot : A travers les Alpes (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Aimée Fabrégue : Crucifix (suite). — V^o Nacla : Trilby (suite).

Etude de M^e **René BILLIÈRES** avoué licencié

63 Boulevard Gambetta à Cahors

PUBLICATION

A FIN DE

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant exploit de M^e Giustiniani, huissier à Cahors, en date du quatorze avril mil huit cent quatre vingt dix-neuf enregistré il a été notifié et donné copie, à la requête de M. Jean Henri Costes, Chevalier de la Légion d'Honneur, Maire de la ville de Cahors agissant en cette qualité, pour lequel élection de domicile est faite en l'étude de M^e René Billières avoué à Cahors.

A 1^o Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, au palais de justice de la dite ville, 2^o Mademoiselle Alice Palame sans profession demeurant à Cahors 5 place du Théâtre, 3^o M. Eugène Palame clerc de notaire, 4^o M. Léopold Palame propriétaire, demeurant tous deux à Cahors, place du Théâtre, 5^o M. Camille

Palame, pharmacien, demeurant à Cahors Boulevard Gambetta, 6^o M. Gustave Palame propriétaire demeurant à Cahors faubourg Cabessut, tous les cinq majeurs pris en représentation de leur mère Madame Marie-Louise Eugénie Bach quand vivait épouse de M. Pierre Palame vendeur, dont ils sont les seuls héritiers.

D'un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le trente-un mars mil huit cent quatre vingt-dix-neuf enregistré, constatant le dépôt fait au dit greffe par M^e Billières, avoué, d'une acte retenu le vingt-un mars mil huit cent quatre vingt-dix-neuf par Monsieur Costes requérant és-qualités en vertu de trois délibérations du conseil municipal des vingt-neuf décembre mil huit cent quatre vingt-dix-sept, vingt-six février et trente-un mars mil huit cent quatre vingt dix-huit approuvées par Monsieur le Préfet du Lot le huit mars mil huit cent quatre vingt dix-neuf, contenant vente par M. Pierre Palame propriétaire demeurant à Cahors, 5 place du Théâtre, en faveur de la ville de Cahors représentée par le dit M. Costes, Maire, d'une parcelle de terrain d'une superficie de cent cinquante-huit mètres quatre vingt dix-sept décimètres carrés située à Cahors rue des Hortes nécessaire pour l'élargissement de cette rue. Elle confronte du nord à propriété des Carmélites, du midi à la rue Victor-Hugo, du levant au sieur Rous et du couchant à la rue des Hortes. Cette vente a été faite moyennant le prix de deux mille six cents quatre-vingt-quatre francs cinquante-deux centimes pour la cession et toute indemnité s'appliquant savoir : deux mille cinq cent quarante-trois francs cinquante-deux centimes au terrain vendu soit à raison de seize francs le mètre carré, et cent quarante-un francs à une indemnité pour démolition d'un mur de clôture et d'une serre ; lesquelles sommes ont été stipulées payables après l'accomplissement des formalités hypothécaires ; la somme de deux mille cinq cent quarante-trois francs cinquante-deux centimes s'appliquant au terrain vendu, production d'intérêts à compter du premier janvier mil huit cent quatre vingt dix-neuf.

Afin que Monsieur le Procureur de la République et le représentant de la dite dame Palame n'en ignorent et aient à prendre si bon leur semble dans l'intérêt de toute personne qu'il appartiendra telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseront sur la parcelle de terrain vendue à la ville de Cahors et ce dans le cours des deux mois qui suivront la présente publication.

La dite notification contenait en outre déclaration à Monsieur le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pouvait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales n'étant pas tous connus du requérant és-qualités celui-ci ferait publier la présente conformément à l'article 2194 du code civil et aux avis du conseil d'Etat du sept mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors le dix sept avril mil huit cent quatre vingt dix-neuf.

L'avoué poursuivant

René BILLIÈRES

Enregistré à Cahors le avril mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf f^o c^o reçu trois francs soixante-quinze centimes.

Le Receveur de l'enregistrement.

Signé : DE FRAMOND.

Etude de M^e **Firmin DUPUY**, Licencié en droit, avoué à Cahors, 5 rue Fénelon successeur de M^e LACOSSE

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

D'un exploit enregistré du ministère de Louis Olié, huissier à Limogne, en date du dix-sept avril mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Il appert que la dame Marie Aymard, sans profession, épouse au Pech de Barriat commune de Limogne, a formé contre le dit Louis Bach son mari, une demande en séparation de biens et que M^e Dupuy avoué a été constitué pour la demanderesse.

Cahors, le dix-huit avril mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

L'avoué de la demanderesse,

Signé : F. DUPUY.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.